

**1. IDENTIFICATION ET INFORMATIONS GÉNÉRALES**

# Pièce:	0350, 0350-20, 0350-1000, 0353
Nomenclature:	Lingettes pour Nettoyage de Lentilles
Utilisation Recommandée des Produits Chimiques & Restrictions d'Utilisation :	
Usages :	Nettoyage des lentilles. Entretien des Instruments. Nettoyant à base d'eau.
Nom de la Compagnie :	Allegro Industries
Adresse:	1360 Shiloh Church Rd Piedmont, SC 29673 864-846-8740 Chemtrac: 800-424-9300

**2. IDENTIFICATION DES RISQUES**

<b>Apparence :</b>	Lingette imbibée de liquide.
<b>Aspect Physique :</b>	Matière solide contenant un liquide
<b>Odeur:</b>	Légère odeur d'alcool
<b>Classification:</b>	Les informations aux présentes concernent le liquide absorbé par la lingette lorsqu'utilisée dans un environnement industriel. La lingette elle-même est considérée un produit de consommation et, lorsqu'utilisée tel que prévu, est peu susceptible de présenter un risque.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique	Catégorie 3
Liquides Inflammables	Catégorie 2

**Dangers non autrement classifiés (HNOC):** Provoque une légère irritation cutanée

**Terme d'Avvertissement:** Danger

**Mentions de Dangers:** Provoque de graves irritations oculaires  
Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.  
Liquide et vapeur très inflammables

**Mises en garde – Prévention:**

Après manutention, laver soigneusement le visage, les mains et toute partie du corps exposée  
Porter une protection oculaire/ faciale  
Éviter d'inhaler les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
N'utiliser qu'à l'extérieur ou dans un secteur très bien ventilé  
Tenir éloigné des sources de chaleur/étincelles/flammes nues/surfaces chaudes. — Ne pas fumer  
Garder le contenant fermé hermétiquement  
Mise à la terre/liaison du récipient et du matériel de réception  
Utiliser des équipements anti-déflagrants  
N'utiliser que des outils anti-étincelles  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques  
Porter des gants protecteurs/vêtements de protection/protection oculaire/protection faciale

**Mises en garde – Intervention :**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer à l'eau avec précaution durant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si on peut le faire facilement. Continuer de rincer.  
Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir des soins médicaux.  
EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou avec les cheveux) : Enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau à l'eau/en douche  
EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
Appeler un centre antipoison ou un médecin si la personne ne se sent pas bien  
EN CAS D'INCENDIE : Éteindre avec du CO<sub>2</sub>, un produit chimique sec ou de la mousse

**Mises en garde – Entreposage :**

Entreposer sous clef  
Entreposer dans un endroit très bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement  
Garder au frais

**Mises en garde – Élimination :**

Éliminer le contenu/contenant dans une installation approuvée d'élimination des déchets

**3. COMPOSITION**

Appellation chimique	No. CAS	Poids-%
Alcool isopropylique	67-63-0	20-30
Éthylène-glycol monobutyl-éther	111-76-2	1-10

**\*\*Si l'Appellation Chimique/le No. CAS sont « exclusifs » et/ou le Poids-% indiqué dans une fourchette, l'identification chimique spécifique et/ou les pourcentages de composition ne sont pas divulgués à titre de secret commercial.\*\***

**4. PREMIERS SOINS****Contact avec les yeux :**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, rincer également sous les paupières, pour au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste : obtenir des avis ou soins médicaux.

**Contact avec la peau**

Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, ou s'il survient une réaction allergique, communiquer avec un médecin.

**Inhalation:**

Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la respiration s'est arrêtée, donner la respiration artificielle. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

**Ingestion:**

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Ne jamais faire avaler quelque chose à une personne inconsciente ou en convulsion. Consulter immédiatement un médecin.

**Principaux symptômes et effets :**

Provoque de graves irritations oculaires. Provoque de légères irritations cutanées. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.

**Symptômes:**

Peut provoquer des nausées, vomissements, maux d'estomac et diarrhée. L'ingestion peut causer une dépression du système nerveux central.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Notes au médecin :

Traitement symptomatique.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE INCENDIE****Mesures de lutte contre incendie:**

Utiliser les produits extincteurs appropriés aux circonstances et à l'environnement.

**Moyens d'extinction non-appropriés :**

Non déterminés.

**Risques spécifiques posés par le produit chimique :**

Inflammable.

**Produits dangereux provoqués par la combustion :**

Oxydes de carbone

**Sensibilité aux Chocs Mécaniques :**

Non sensible

**Sensibilité aux décharges d'électricité statique :**

Sensible.

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers :**

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à adduction d'air, homologué MSHA/NIOSH (ou l'équivalent) et un équipement de protection complet.

**6. MESURES CONTRE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Précautions personnelles :

Utiliser l'équipement de protection requis. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éliminer toutes sources d'ignition.

Précautions Environnementales :

Voir Section 12 pour plus d'Informations Écologiques.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**

Méthodes de confinement :

Éviter d'autres fuites ou déversements si on peut le faire de façon sécuritaire.

Méthodes de nettoyage :

Utiliser l'équipement de protection requis. Essuyer ou absorber avec une matière absorbante pour l'élimination.

Enlever et déposer dans des contenants bien étiquetés.

**7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE****Précautions pour une manutention sécuritaire :**

Conseils pour une manutention sécuritaire

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et sécurité industrielles. Éviter le contact avec la peau les yeux et les vêtements.

Porter un équipement de protection approprié. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, flammes et autres sources d'ignition (i.e. flammes pilote, moteurs électriques et électricité statique). Garder hors de la portée des enfants.

**Conditions pour un entreposage sécuritaire, incluant toutes incompatibilités :**

Entreposage :

Tenir éloigné des matériaux incompatibles, flammes nues et températures élevées. Garder le contenant fermé hermétiquement dans un endroit frais et sec. Garder hors de la portée des enfants.

Matériaux incompatibles :

Agents oxydants forts. Acides. Composés chlorés.

## 8. CONTRÔLES CONTRE L'EXPOSITION

Appellation chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Alcool isopropylique 67-63-0	STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m <sup>3</sup> (retraité) TWA: 400 ppm (retraité) TWA: 980 mg/m <sup>3</sup> (retraité) STEL: 500 ppm (retraité) STEL: 1225 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 2000 ppm TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m <sup>3</sup> STEL: 500 ppm STEL: 1225 mg/m <sup>3</sup>
Éthylène-glycol monobutyl-éther 111-76-2	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 240 mg/m <sup>3</sup> (retraité) TWA: 25 ppm (retraité) TWA: 120 mg/m <sup>3</sup> (retraité) S <sup>*</sup>	IDLH: 700 ppm TWA: 5 ppm TWA: 24 mg/m <sup>3</sup>

**Contrôles techniques appropriés:**

Contrôles techniques      Douches. Douches oculaires. Systèmes de ventilation.

**Mesures de protection individuelle, telle qu'équipement de protection personnelle:**

Protection oculaire/ faciale      Éviter le contact avec les yeux.  
 Protection cutanée et corporelle:      Gants de protection.  
 Protection respiratoire:      Si les limites d'exposition sont excédées ou s'il survient une irritation, un appareil respiratoire approuvé NIOSH/MSHA devrait être porté. Un appareil respiratoire autonome à adduction d'air peut être requis pour de fortes concentrations de contaminants en suspension dans l'air. La protection respiratoire doit être fournie conformément avec les réglementations locales en vigueur.  
 Pratiques générales d'hygiène      Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Nettoyer régulièrement l'équipement, les secteurs de travail et les vêtements.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect physique	Matière solide contenant un liquide
Apparence:	Lingette imbibée de liquide.
Couleur:	Incolore
Odeur:	Légère odeur d'alcool
Seuil de perception de l'odeur :	Aucune information disponible
pH:	7
Point de fusion /	Aucune information disponible
Point de congélation:	Aucune information disponible
Point d'ébullition /	Aucune information disponible
Écart d'ébullition:	Aucune information disponible
Point d'éclair:	12 °C / 54 °F
Taux d'évaporation	Aucune information disponible
Inflammabilité	Non déterminé
(Solide, Gaz):	
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune information disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune information disponible
Pression de vapeur:	Aucune information disponible
Densité de vapeur:	Aucune information disponible
Gravité spécifique:	Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau:	Aucune information disponible
Solubilité dans d'autres solvants:	Aucune information disponible
Coefficient de répartition:	Non déterminé
Auto-inflammabilité:	Aucune information disponible
Température:	Aucune information disponible
Température de décomposition	Aucune information disponible
Viscosité cinématique:	Non déterminé
Viscosité dynamique:	Non déterminé
Propriétés explosives:	Non déterminé
Propriétés oxydantes:	Non déterminé
Teneur VOC:	Aucune information disponible

**10. STABILITE ET REACTIVITE**

<b>Réactivité:</b>	Non réactif dans des conditions normales.
<b>Stabilité chimique:</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage
<b>Réactions dangereuses potentielles:</b>	La polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Polymérisation dangereuse:</b>	La polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter:</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles:</b>	Agents oxydants forts. Acides. Composés chlorés.
<b>Produits dangereux de décomposition:</b>	Oxydes de carbone

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Informations sur les voies d'exposition probables:****Information sur le produit:**

Contact avec les yeux	Provoque de graves lésions oculaires.
Contact avec la peau	Provoque une légère irritation cutanée.
Inhalation:	Ne pas inhaler.
Ingestion:	Ne pas ingérer

**Informations sur les composantes:**

Appellation chimique	Oral LD50	Cutané LD50	Inhalation LC50
Alcool isopropylique 67-63-0	= 4396 mg/kg (Rat)	= 12800 mg/kg (Rat) = 12870 mg/kg (Lapin)	= 72.6 mg/L (Rat) 4 h
Éthylène-glycol monobutyl-éther 111-76-2	= 470 mg/kg (Rat)	= 2270 mg/kg (Rat) = 220 mg/kg (Lapin)	= 2.21 mg/L (Rat) 4 h = 450 ppm (Rat) 4 h

**Informations sur les effets physiques, chimiques et toxicologiques:**

Symptômes Veuillez vous référer à la section 4 de cette fiche pour les symptômes.

**Effets différés et immédiats ainsi qu'effets chroniques d'expositions à court et à long termes:**

Carcinogénicité Le tableau ci-après indique si chaque agence a inscrit tout ingrédient comme carcinogène. Cependant, le produit dans son entier n'a pas été testé.

Appellation chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Alcool isopropylique 67-63-0		Groupe 3		X
Éthylène-glycol monobutyl-éther 111-76-2	A3	Groupe 3		

**Légende**

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux.)

A3 - Carcinogène pour les animaux

IARC (Centre international de recherche sur le cancer)

Les composantes du Groupe 3 IARC sont "non classifiables comme étant carcinogènes pour les humains"

OSHA (Administration de la Santé et la Sécurité Occupationnelles du département du travail - États-Unis)

X - Présent

**STOT - exposition unique:**

Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut causer une somnolence ou des étourdissements.

**Toxicité chronique:**

Éviter des expositions répétées. Contient des toxines connues ou présumées dangereuses pour la reproduction.

**Valeurs numériques de toxicité:**

Non déterminées

## 12. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Écotoxicité**

Ce produit n'est pas classifié comme dangereux pour l'environnement. Cependant, ceci n'exclut pas la possibilité que d'importants ou fréquents déversements puissent avoir un effet nocif ou néfaste pour l'environnement.

Appellation chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité aux micro-organismes	Crustacés
Alcool isopropylique 67-63-0	1000: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 1000: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	9640: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 débit 11130:96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 1400000: 96 h Lepomis macrochirus µg/L LC50		13299: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Éthylène-glycol monobutyl-éther 111-76-2		1490: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 2950: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50		1698 - 1940: 24 h Daphnia magna mg/L EC50 1000: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

**Persistence / Dégradabilité**  
Non déterminé

**Bioaccumulation:**  
Non déterminé

**Mobilité:**

Appellation chimique	Coefficient de Répartition
Alcool isopropylique 67-63-0	0.05
Éthylène-glycol monobutyl-éther 111-76-2	0.81

**Autres effets nocifs:**  
Non déterminés

## 13. PRÉCAUTIONS POUR ELIMINATION

**Méthodes d'Élimination des Déchets:**

Élimination des déchets:

Ce produit, tel que fourni, ne constitue pas un déchet dangereux selon les réglementations fédérales (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mêlé à des déchets dangereux ou s'il vient en contact avec ceux-ci, s'il y a ajout de produits chimiques à ce produit, ou si ce produit est traité ou autrement altéré. Consulter la réglementation 40 CFR 261 afin de déterminer si le produit altéré constitue un déchet dangereux. Pour connaître les exigences, consulter les réglementations fédérales, régionales ou municipales pertinentes.

Emballage contaminé:

Éliminer conformément aux lois et réglementations fédérales, nationales ou municipales.

**Statut des Déchets Dangereux de la Californie:**

Appellation chimique	Statut des Déchets Dangereux de la Californie
Alcool isopropylique 67-63-0	Toxique Inflammable

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Note:**

Veillez vous référer à la documentation actuelle d'expédition pour obtenir les informations à jour sur le transport, incluant les exemptions et les cas spéciaux.

**DOT:**

Non réglementé

**IATA:**

Non réglementé

**IMDG:**

Non réglementé

## 15. INFORMATIONS DE REGLEMENTATION

## Inventaires Internationaux:

Appellation chimique	TSCA	DSL	NDSL	EINECS	ELINCS
Alcool isopropylique	Présent	X		Présent	
Éthylène-glycol monobutyl-éther	Présent	X		Présent	

Appellation chimique	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Alcool isopropylique	Présent	X	Présent	X	X
Éthylène-glycol monobutyl-éther	Présent	X	Présent	X	X

## Légende:

TSCA - Inventaire du "Toxic Substances Control Act Section 8(b)" des États-Unis

DSL/NDSL - Liste intérieure des substances du Canada/Liste extérieure des substances

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles - Japon

IECSC - Substances chimiques existantes - Chine

KECL - Substances chimiques existantes et évaluées - Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques - Philippines

AICS - Inventaire des substances chimiques - Australie

## Réglementations fédérales - États-Unis:

## CERCLA:

Ce produit, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme dangereuse en vertu de la "Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act" (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la "Superfund Amendments and Reauthorization Act" (SARA) (40 CFR 355).

## Catégories de Risques SARA 311/312:

Risque aigu pour la santé	Oui
Risque chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Non
Risque de décharge de pression soudaine	Non
Risque de réaction	Non

## SARA 313:

Appellation chimique	CAS No	Poids -%	SARA 313 - % Valeurs Seuils
Alcool isopropylique - 67-63-0	67-63-0	27	1.0
Éthylène-glycol monobutyl-éther- 111-76-2	111-76-2	3.72	1.0

## CWA (Loi sur la qualité de l'eau):

Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme polluante en vertu de la Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42))

## Réglementations de l'État - États-Unis:

## Proposition 65 - Californie:

Ne contient aucun produit chimique inscrit à la Proposition 65.

## Réglementation de l'État "Right to know" - États-Unis:

Appellation chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvania
Alcool isopropylique 67-63-0	X	X	X
Éthylène-glycol monobutyl-éther 111-76-2	X	X	X

## 16. AUTRES INFORMATIONS

	<u>NFPA</u>		<u>HMIS</u>	
Risques pour la santé:	2		Risques pour la santé	2
Inflammabilité:	3		Inflammabilité	3
Instabilité:	Non déterminé		Risques physiques:	0
Risques spécifiques:	Non déterminé		Protection personnelle	B- Lunettes de sécurité, Gants
Révisé 18 July 2018		Rév. H		

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ: LES INFORMATIONS MENTIONNÉES AUX PRÉSENTES SONT CONSIDÉRÉES PRÉCISES ET SONT LES MEILLEURES DONNÉES PRÉSENTEMENT DISPONIBLES. AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, N'EST DONNÉE ET ALLEGRO INDUSTRIES N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ LÉGALE OU ENGAGEMENT DÉCOULANT DE LEUR UTILISATION.